



CONCOURS INTERNE D'INGÉNIEUR EN CHEF TERRITORIAL

SESSION 2014

Analyse d'un document

Option : Systèmes d'information et de communication

EPREUVE N° 14

Durée : 4 h

Coefficient : 4

SUJET : Migration vers les logiciels libres

Depuis les premiers pas du logiciel libre dans les collectivités territoriales, il y a une dizaine d'années, le contexte a évolué :

- Un patrimoine de logiciels métiers a été constitué par l'ADULLACT (Association pour le Développement et l'utilisation des Logiciels Libres dans les Administrations et les Collectivités Territoriales) grâce à la collaboration des collectivités ;
- De nouveaux acteurs économiques réunis autour du Conseil National du Logiciel Libre commercialisent des prestations de service autour de ces logiciels ;
- Des regroupements de collectivités ont recours à ce modèle pour mettre à disposition ces outils à leurs adhérents.

En septembre 2012, une circulaire publiée par le Premier Ministre encourage les services de l'Etat à avoir recours aux logiciels libres dans une optique de mutualisation et un contexte de restriction budgétaire.

A l'occasion du renouvellement du système d'information de gestion des marchés (SICP : Système d'Information de la Commande Publique), la Région « Ile-des-Alpes » souhaite élargir sa réflexion à l'ensemble des logiciels existant sur le marché qu'ils soient propriétaires ou libres. Le logiciel libre EPM développé par la Ville de Paris a retenu l'attention de la Direction générale.

Au-delà de l'aspect de la gratuité souvent mis en avant, la direction générale et



les élus sont sensibilisés par :

- la construction d'un système d'information modulaire, interopérable et ouvert pour mettre en œuvre l'administration électronique au sein de la collectivité, à court terme ;
- la réflexion sur une place des marchés à l'échelon régional mettant les outils à disposition des collectivités territoriales concernées, à long terme.

Ainsi, le Directeur général des services souhaite que vous lui présentiez une synthèse de ce modèle informatique ainsi que les éléments d'aide à la décision pour s'engager dans cette voie dans le cas de la refonte du SICP.

Question 1

Dans une première partie, vous réaliserez une analyse critique du modèle du logiciel libre à partir des documents proposés en annexe.

Question 2

Dans une seconde partie, vous proposerez un dossier de présentation du logiciel libre EPM de gestion des marchés, développé par la Ville de Paris, sous forme de diaporama. Ce dossier doit permettre aux élus et à la Direction générale de prendre la décision de migrer vers ce logiciel ou non dans le contexte de la refonte du SICP.

Concrètement, il est attendu : les enjeux et objectifs stratégiques, l'impact technique et organisationnel et un plan de migration.

Barème de notation :

- **Compte rendu critique de l'analyse :** 8 points
- **Orientations prospectives :** 10 points
- **Lisibilité et cohérence du document :** 2 points

DOCUMENTS JOINTS

Document n° 1	Présentation de la collectivité	Page 3
Document n° 2	Logiciels libres : un virage économique et culturel Dossier Techni.Cités – Avril 2009	Page 6
Document n° 3	Présentation technique EPM Paris	Page 13
Document n° 4	Présentation e-Bourgogne salles de marchés publics	Page 41
Document n° 5	Présentation de d'un scénario idéal de dématérialisation	Page 43

NOTA :

- 2 points seront retirés au total de la note sur 20 si la copie contient plus de 10 fautes d'orthographe ou de syntaxe.
- **Les candidats ne doivent porter aucun signe distinctif sur les copies :** pas de signature (signature à apposer uniquement dans le coin gommé de la copie à rabattre) ou nom, grade, même fictifs. Seuls la date du concours et le destinataire, (celui-ci est clairement identifié dans l'énoncé du sujet) sont à porter sur la copie.
- Les épreuves sont d'une durée limitée. Aucun brouillon ne sera accepté, la gestion du temps faisant partie intégrante des épreuves.
- Lorsque les renvois et annotations en bas d'une page ou à la fin d'un document ne sont pas joints au sujet, c'est qu'ils ne sont pas indispensables.

Présentation de la Région Ile-des-Alpes

La Région Ile-des-Alpes est une grande collectivité territoriale représentant 8 départements et environ 6M habitants. Elle est caractérisée par des fleuves et des massifs. C'est, à la fois, une région dynamique et attractive, par son potentiel économique, académique et touristique. Le Conseil régional est constitué de 150 élus. Son budget annuel est d'environ 2,5 M€.

Comme pour toute Région, ses compétences recouvrent les lycées, les transports, la formation continue et l'apprentissage, l'enseignement Supérieur et la recherche, l'aménagement du territoire et l'environnement, l'action économique et l'emploi, la santé, le sport, la culture, la jeunesse et les actions internationales.

Les effectifs administratifs et techniques sont constitués de 6000 agents dont 1500 agents au siège répartis en 20 directions (voir organigramme des services en annexe). Parmi celles-ci, la Direction des Services Informatiques est rattachée à la Direction générale adjointe en charge des Ressources. Le périmètre de l'étude d'opportunité porte sur le siège administratif dans un premier temps, soit les 1500 agents.

Présentation de la DSI :

La DSI a pour mission de concevoir, réaliser et mettre à disposition d'utilisateurs, les matériels, systèmes et applications correspondants aux besoins de la région. A ce titre, elle conseille et pilote le Système d'Information et est garante de son fonctionnement. Elle accompagne la maîtrise d'ouvrage (les directions métier) dans leur demande en matière de services numériques et assure la gestion technique des projets qui en résultent. Enfin, elle assure un service centralisée d'assistance aux utilisateurs.

La DSI est organisée en 4 services de 35 agents : études, production, assistance, ressources (administratif, juridique et financier).

Il y a environ 1500 postes de travail au siège :

- Le poste client standard est un PC bureautique de moyenne gamme, équipé du système d'exploitation Windows XP et de la suite bureautique Microsoft Office avec différentes versions (Office 97, Office 2000, Office 2003). Deux navigateurs peuvent être utilisés : Firefox et Internet Explorer, des lecteurs de fichier PDF etc...
- Une flotte de 200 ordinateurs portables équipe des agents sur le terrain et des directeurs ou chefs de service. Ces derniers ordinateurs sont particulièrement sensibles : formats de fichiers, assistance, support etc...
- Aucune donnée à usage professionnel n'est stockée sur le poste utilisateur qui n'est pas sauvegardé. Des lecteurs virtuels renvoient sur des secteurs particuliers de stockage sur les serveurs centralisés et administrés par la DSI.
- La protection antivirale est assurée par un progiciel spécialisé actualisé au quotidien.

Serveurs :

- Les systèmes d'exploitation se répartissent en Windows Server et Linux.
- La solution de virtualisation est VMWare
- La solution de messagerie : Exchange Server

Développement :

- Les applications développées par la région sont en VB6, ASP et .Net. Ce sont, soit des applications client/serveur, soit des applications Web.
- La culture technique est en grande partie marquée par Microsoft.
- Annuaire LDAP : Open LDAP
- SGBDR : Oracle (8, 9 et 10) est utilisé pour la plupart des applications métier.
- Le portail Internet citoyen développé par un prestataire utilise le SGBD MySQL.

Système de gestion de la commande publique :

- La direction générale souhaite automatiser l'élaboration, la passation et le suivi des marchés. Actuellement, il existe une plate-forme de dématérialisation de la passation des marchés publics, conforme à la réglementation et un logiciel d'aide à l'élaboration des marchés. Ces 2 outils entrent dans le champ de la refonte du système d'information de gestion de la commande publique (SICP).
- Un objectif fixé par la direction générale est l'intégration des processus de gestion des marchés dans la dématérialisation des échanges administratifs de bout en bout.
- Les élus et la direction générale réfléchissent à la mise en œuvre d'une « salle des marchés publics », permettant d'accéder par un point d'entrée unique à l'ensemble des avis de marchés publics des entités publiques pour la Région.

Applications métier :

- Gestion financière, gestion des ressources humaines, gestion du patrimoine : logiciels métier existant sur le marché. Ces logiciels évoluent vers une architecture Web. Ils sont articulés avec la suite bureautique de Microsoft. Des clubs utilisateurs regroupant les collectivités adhérentes sélectionnent chaque année, les évolutions souhaitées pour ces logiciels.
- La gestion des délibérations est réalisée par différents modules développés en interne : consultation, recherche, production. La Direction générale souhaite améliorer la productivité interne grâce à l'automatisation des processus d'administration générale, dont la télétransmission des actes.
- Une plate-forme de travail collaboratif a été achetée à un prestataire spécialiste de la documentation et GED sur le marché. Cette plate-forme est encore peu utilisée au sein du Conseil régional.
- Un logiciel de SIG a été installé pour les besoins des services. Il est peu utilisé par les services. Cependant, la cellule SIG s'interroge sur la pertinence de le faire évoluer et d'intégrer les obligations réglementaires : directive INSPIRE, open data, applications grand public, espace régional.

Organisation de la DSI :

- Pour faire face à l'évolution/transformation des systèmes d'information, plusieurs postes sont ouverts au recrutement en 2014 dans les études/développement et dans la production.
- Une réflexion sur l'urbanisation du système d'information est en cours. Ce projet doit permettre de construire une architecture modulaire et évolutive pour intégrer les nouveaux services aux usagers.
- Le référentiel ITIL v3 de bonnes pratiques sert de base pour l'évolution des services aux utilisateurs, notamment la gestion des incidents et la gestion des demandes. Le service d'assistance centralisée, issue de ces bonnes pratiques, agit en anticipation des problèmes techniques et en accompagnement des utilisateurs dans une optique d'autonomie.

Utilisation des logiciels libres par les techniciens de la DSI.

Une première étude conduite par la DSI en 2006 portait sur le recours aux logiciels libres pour la bureautique et les applications métier. La relative maturité des logiciels libres à cette époque d'une part, l'absence d'un soutien stratégique au plus haut niveau d'autre part, ont laissé cette étude sans suite.

Néanmoins, la DSI utilise, ponctuellement, des logiciels libres dans certains domaines techniques et fonctionnels du SI qui sont dotés d'une offre riche et reconnue en solutions libres : OS serveurs, antivirus, surveillance réseau, bases de données, superviseur réseau et système, système de gestion de contenu (CMS), gestion de projet, échanges FTP.

Ces choix résultent d'opportunités sur le marché et de considérations techniques, en l'absence de véritable stratégie de migration.

Modification de la démarche de marché logiciel dans le cas d'un logiciel libre.

La refonte d'un logiciel s'accompagne d'un marché.

De manière générale, un Cahier des Charges ou cahier des clauses techniques particulières (CCTP) décrit les fonctionnalités souhaitées ainsi que les prestations de services associés. Il est interdit, dans ce contexte, de désigner un logiciel.

Lorsque le logiciel visé est un logiciel libre, le marché à passer est différent. La collectivité peut décider d'installer ce logiciel libre (et gratuit) sans passer par un marché. En revanche, la collectivité a besoin de prestations de service qui peuvent aller de l'installation à l'administration en passant par les divers types de maintenance (préventive, curative, évolutive). Ce marché de services est destiné à mettre en concurrence les divers prestataires capables d'y répondre.

Logiciels libres : un virage économique et culturel

Les logiciels libres existent depuis plus de vingt ans. Ils sortent du domaine réservé aux développeurs initiés (« les geeks barbus et chevelus » !) pour entrer dans une phase de maturité et d'industrialisation. Au-delà de l'idéologie qu'ils véhiculent, ils s'imposent comme des modèles économiques différents du modèle traditionnel basé sur une licence commerciale. Ils deviennent pour les collectivités territoriales une alternative et une opportunité de construire l'administration électronique. Mais il s'agit d'une architecture et d'une culture techniques complètement différentes. Sans compter les risques de s'engager dans des chemins de traverse. Quelques conseils s'imposent avant de franchir le pas. ■■■

1

Comprendre
le modèle

2

Par où commencer ?

3

Stratégie
de migration

© MARK HENRY - PISTON.COM

1 Comprendre le modèle

La rapidité avec laquelle ils se sont développés depuis ces dix dernières années témoigne de l'intérêt des entreprises, et plus encore du secteur public pour le modèle de mutualisation offert par ces logiciels. Les dépenses consacrées par les administrations françaises au logiciel libre ont été de l'ordre de 13 % de leurs budgets informatiques en 2008, en constante évolution (7 % en 2006 et 10 % en 2007), selon une étude de Markess International.



Richard Stallman,
« père » du logiciel libre.

Ce mouvement s'accompagne, cependant, d'obstacles, de confusions, qui ont donné lieu à des combats idéologiques entre partisans et détracteurs et en ont brouillé le sens. Ces querelles sont aujourd'hui dépassées et laissent place à un véritable engouement des administrations pour ce modèle.

Un peu d'histoire

L'origine des logiciels libres date des années 1980 avec le mouvement GNU et la licence GPL (General Public Licence) proposés par Richard Stallman, le « père » du logiciel libre. Puis le système d'exploitation Linux se développe de manière collaborative dans les universités en 1990, grâce au réseau Internet fondé sur ces mêmes principes. Avec l'ouverture de celui-ci aux entreprises, des logiciels libres sont proposés par des acteurs du marché dès la fin des années quatre-vingt-dix : ainsi Mozilla, par Netscape.

L'Adullact : un acteur majeur

L'Adullact (Association des développeurs et des utilisateurs de logiciels libres pour l'administration et les collectivités territoriales) a été créée en septembre 2002 avec pour objectifs de soutenir et coordonner l'action des collectivités territoriales, des administrations publiques et des centres hospitaliers dans le but de promouvoir, développer, mutualiser et maintenir un patrimoine commun de logiciels libres utiles aux missions de service public. Plus de 150 collectivités territoriales sont adhérentes.

Parmi les différents services proposés, la forge de l'Adullact (<http://adullact.net/>) centralise les projets de développement. Après la fusion avec la plate-forme équivalente Admissource de l'État, il comporte plus de 400 projets pour 4 000 utilisateurs enregistrés.

L'Adullact initie des groupes de travail à la demande des collectivités intéressées. Les plus récents concernent le RSA, l'archivage numérique et la gestion de la petite enfance.

Une coopérative Adullact Projet, dédiée à la mutualisation du financement et au suivi des projets, a été créée fin 2006.

Aujourd'hui, Mozilla est devenu Firefox, repris et développé par la Fondation Mozilla : un navigateur utilisé par 30 % des internautes.

Une offre variée

Des sociétés de service spécialisées en logiciels libres (SS2L) se sont développées autour de ce modèle, comme Linagora ou Smile. Les grandes SSII ont aussi pris le train en marche. Enfin, des acteurs majeurs tels que BULL ou IBM ont bâti leur stratégie sur ces logiciels.

Après cette appropriation par les entreprises, nous entrons dans une troisième période de la maturité des logiciels libres, au profit des communautés d'utilisateurs qui se regroupent pour développer ou faire développer un produit adapté à leurs demandes. L'Adullact, association créée fin 2002, rassemble aujourd'hui plus de 4 000 utilisateurs dans le secteur public (voir encadré).

Cette période voit également l'avènement des forges logicielles (ces « usines à développer ») qui permettent de mettre à disposition et réutiliser ces produits. Reste à « industrialiser » le modèle.

Qu'est-ce qu'un logiciel libre ?

Un logiciel libre est un logiciel qui est distribué selon une licence libre, contrat définissant de manière explicite la concession des droits et les règles d'utilisation de celle-ci.

Concrètement, un logiciel libre est un logiciel qui peut être utilisé, modifié et redistribué sans restriction par la personne à qui il a été distribué.

Une certaine confusion a été entretenue sur le terme logiciel libre (free signifie libre mais aussi gratuit en anglais) : un logiciel libre n'est pas forcément gratuit et peut être commercialisé sous forme de version payante, souvent bon marché et accompagnée d'un service de documentation et d'assistance. Aussi, il a quelquefois été remplacé par « code ouvert » ou « open source », qui met l'accent sur la qualité du code (interopérabilité et sécurité) tout en conservant les propriétés liées aux logiciels libres. L'ambiguïté persiste : Microsoft se prévaut d'ouvrir son code sans forcément lui donner les propriétés attachées aux logiciels libres.

Le terme FLOSS pour « Free libre et open-source software », plus récemment introduit, est une manière d'utiliser un terme consensuel.

Aspects juridiques et commande publique

Il existe plusieurs licences libres qui diffèrent par les modalités de réutilisation du code et la diffusion du logiciel. La licence CeCILL élaborée par le CEA, le CNRS et l'INRIA, rédigée en français et soumise au droit français, est particulièrement adaptée sur notre territoire. Ces licences offrent un cadre légal très précis aux logiciels libres. Il convient, néanmoins, d'être vigilant sur le statut des composants fournis et sur la redistribution. Récemment, le fournisseur d'accès Free a été accusé de violer la licence GPL en ne redistribuant pas le code source des logiciels libres qu'il utilise dans son modem routeur.

Pour répondre aux nombreuses interrogations des administrations sur ces questions, un guide (voir bibliographie) a été rédigé de concert par des acteurs publics, associatifs et privés. Il aborde le choix de la licence libre, la responsabilité de l'administration qui mutualise un logiciel par ce biais et la posture à adopter dans un appel d'offres.

Comment se fabrique un logiciel libre ?

Le modèle de licence libre favorise un processus de développement collaboratif qui s'appuie sur un fort investissement humain et le partage de valeurs au sein d'un même projet. Les projets comportent des développeurs, des contributeurs et des utilisateurs organisés en communautés interagissant autour de systèmes de production de codes, de documentation et de mises à jour. Ces développeurs et contributeurs peuvent être bénévoles (dans ce cas, le moteur est la reconnaissance) ou rétribués au titre de leur activité professionnelle.

L'efficacité de ce modèle repose sur l'accélération des flux de développement grâce à une standardisation partagée au niveau administratif, juridique et technique, ainsi que sur l'évolution des projets de manière continue et à grande échelle.

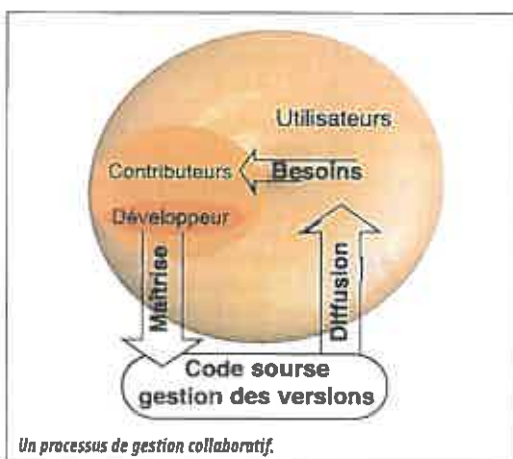
Les projets s'organisent autour des communautés et, au-delà d'une certaine taille ou envergure, en associations ou en fondations. La fondation Mozilla ou le consortium Linux sont un mélange de professionnels venant d'orga-

L'initiative Creative Commons

Pour éviter des difficultés de choix au moment de la création, l'initiative Creative Commons propose une famille organisée de licences afin de concilier souplesse et lisibilité. Simples à utiliser et intégrées dans les standards du Web, ces autorisations non exclusives permettent aux titulaires de droits d'autoriser le public à effectuer certaines utilisations, tout en ayant la possibilité de réserver les exploitations commerciales, les œuvres dérivées ou le degré de liberté (au sens du logiciel libre). Le guide juridique (cité en bibliographie) a été réalisé sous une telle licence autorisant ainsi quiconque à l'enrichir et à le redistribuer.
fr.creativecommons.org

nisations extérieures (Google, Sun, IBM et d'autres) et de contributeurs bénévoles.

L'économie du logiciel libre est d'abord un modèle d'innovation, d'accumulation de la connaissance et de recombinaison des savoirs.



Un processus de gestion collaboratif.

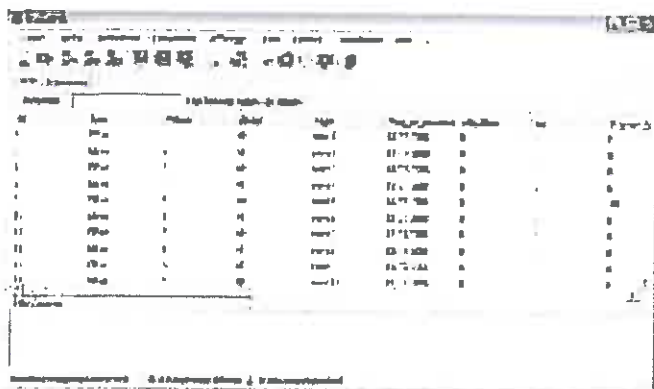
Des avantages pour l'administration électronique : faire plus et mieux pour moins cher

La première qualité des logiciels libres est la conformité aux normes et standards qui rend les produits interopérables entre eux. Cet avantage facilite l'assemblage de composants dans un système d'information ou l'échange de données entre des systèmes d'information différents.

Un autre avantage est la rationalisation des coûts et des moyens : les administrations peuvent mutualiser leurs développements par rapport à des besoins communs ou réutiliser des composants développés par d'autres. Ainsi le nouveau site Internet de la ville de Marseille, opérationnel début 2009, a été créé et géré avec l'outil Lutece de la ville de Paris. Lutece est un moteur de portail permettant de créer rapidement un portail internet dynamique basé sur du contenu HTML, XML, etc., dont l'administration est simple et utilisable par des utilisateurs sans compétences techniques particulières. La ville de Marseille et MétéoFrance, qui a aussi utilisé Lutece pour la refonte de son site en 2008, ont enrichi ce portail par de nouvelles évolutions. Les sources de Lutece sont



Le navigateur Firefox est désormais utilisé par 30 % des internautes.



Lancement de OpenEPN, un logiciel de gestion des espaces publics numériques sous licence GPL né de développeurs, animateurs multimédias d'EPN du Réseau des EPN de Wallonie en Belgique. www.epn-ressources.be

☛☛☛ téléchargeables à l'adresse <http://adullact.net/projects/lutece-core/>
 Les logiciels libres s'adaptent bien, d'autre part, à un modèle de développement par approche successive, du fait de leur modularité et leur conformité aux standards. Ils permettent d'éviter les effets « tunnels » liés aux gros projets, par le recours à des méthodes agiles de développement. La flexibilité et le degré de personnalisation sont aussi des atouts pour intégrer les spécificités des métiers et les modèles organisationnels. Enfin, les logiciels libres permettent de s'affranchir du monopole propriétaire vis-à-vis d'un éditeur, qui conduit quelquefois à subir les règles et la stratégie imposées par celui-ci : par exemple, la sortie d'une nouvelle version obligeant l'adaptation du système d'information ou l'augmentation des ressources matérielles. Les libertés d'utilisation et d'adaptation du code source autorisent les mises à jour rapides et peuvent constituer une garantie contre l'abandon d'un logiciel par l'éditeur.

S2LOW : un dispositif de télétransmission libre, souple et évolutif

S2LOW est un dispositif de télétransmission – un TdT – développé par la société coopérative Adullact Projet sous licence CeCILL. Il concentre les flux d'informations en provenance de la sphère « collectivités » avant leur transmission vers la sphère « administrations », et est utilisé pour gérer les échanges dématérialisés de manière sécurisée entre collectivités et administrations : contrôle de légalité, dématérialisation des pièces comptables...
 Il est composé de modules multiprotocoles et s'appuie sur des formats XML. Enfin, il permet l'exploitation en mode mono-collectivité ou multicollectivité, ce qui permet à plusieurs collectivités de se regrouper.

Deux freins principaux de taille : le système d'information existant et les compétences

Bien que le modèle soit très séduisant, la mise en œuvre comporte des difficultés. Le système d'information d'une collectivité est généralement constitué de progiciels métiers, véritables « boîtes noires » basées sur une architecture client-serveur. Il est difficile d'intégrer des composants – libres ou autres – dans cet édifice. L'introduction de composants libres ne peut se faire que dans le cadre d'une cible définie pour l'évolution du système d'information, soit sur des applications à renouveler, soit sur de nouvelles applications.

Le changement vers une bureautique libre est un projet de grande envergure : il doit prendre en compte la migration des nombreuses données résiduelles sur le poste de travail de l'utilisateur (les macros Excel ou autres « legacy » : logiciels obsolètes et non maintenus continuant néanmoins à être utilisés individuellement). Mais aussi la différence voire la régression des fonctionnalités, l'accompagnement nécessaire des utilisateurs... Et il a forcément un coût : celui du changement technique.

Le manque de compétences et d'expertise dans ces technologies est un véritable frein au changement. Peu de formations universitaires ou continues ont pris la dimension de ce mouvement. La conduite de projet implique de repenser le modèle : mixité des équipes technologiques, mobilisation des acteurs, méthode, cadrage technique, formalisation et pérennité de la solution, veille sur le support et la communauté, gestion des risques. Les administrations ont recours aux sociétés de service (les SS2L) ou aux intérateurs, soit lors de l'installation d'un logiciel libre, soit par le biais de marché de tierce maintenance en logiciel libre couvrant différents domaines. La formation est alors souvent associée au support. Tôt ou tard, une expertise interne est nécessaire, ce qui implique que la DSI se forme au préalable.

Enfin, les logiciels libres n'offraient pas, jusqu'à récemment, des alternatives aux applications métiers. Par ailleurs, les progiciels métiers installés fonctionnent avec les outils propriétaires traditionnels, ce qui constitue un frein à la migration vers une bureautique libre, par exemple. Une cohabitation libre propriétaire doit alors être envisagée. La situation change, en particulier en ce qui concerne le décisionnel ou la gestion de documents. Et les collectivités se regroupent pour définir leurs besoins et développer des produits adaptés.

2 Par où commencer ?

Les logiciels libres couvrent tous les types de logiciels. Ils se sont développés successivement des couches techniques jusqu'aux couches métiers en passant par le « middleware ».

Logiciels d'infrastructure, systèmes d'exploitation et logiciels de sécurité

Les logiciels libres se sont imposés par leurs atouts de qualité et de sécurité, avec la généralisation du système d'exploitation GNU/Linux pour les serveurs, l'utilisation de plate-forme LAMP (Linux-Apache-MySQL-PHP/Perl/Python) pour les sites Web, et de nombreux utilitaires réseaux (Postfix, Bind, Sendmail, Nagios, Nessus, Snort...). Ces logiciels sont couramment exploités aujourd'hui dans les services informatiques des administrations.

Logiciels bureautiques, « middleware », gestion de contenu

Le site internet collaboratif Framasoft¹ en dénombre presque 1 500 dans son annuaire :

- la suite bureautique multiplateforme, libre et ouverte OpenOffice est utilisée par les entreprises, les écoles, les administrations et les collectivités. Elle comporte tous les outils nécessaires à la plupart des utilisateurs ;
- des outils Internet : Firefox pour la navigation, Thunderbird pour la messagerie ;
- des logiciels de gestion de contenu : de SPIP – « la fine fleur des sites collaboratifs » – à l'émergence de DRUPAL ou JOOMLA ;
- des outils de gestion et d'organisation : Ganttproject pour la gestion de projet, Opengroupware, Ovidentia, Agora-projet pour le travail collaboratif.

Applications métiers

Toute la chaîne décisionnelle est aujourd'hui couverte par de nombreuses solutions : les plus connues sont Jaspersoft, SpagoBI et Pentaho. Alfresco, quant à lui, est une application complète de gestion électronique de documents.

Les progiciels de gestion intégrée – ERP5, Compiere, Tiny ERP – commencent à être compétitifs face aux grands ERP propriétaires et séduisent des PME qui cherchent à consolider leurs applications. Ces éditeurs choisissent de commercialiser également une déclinaison hébergée de leur progiciel ou complètent cette prestation par des services d'accompagnement et de formation.

Les applications métiers du secteur public sont aussi concernées. Mais ce sont les utilisateurs eux-mêmes

qui se regroupent pour développer ou faire développer des produits adaptés à leurs besoins. Différents modèles coexistent : groupement d'intérêt économique LiberAccès, coopérative « Adullact projet » fournissant une maintenance sur les applications appelées « libriciels », forges permettant le dépôt et la réutilisation des composants... L'offre est diverse et variée, et continue à se structurer.

Ainsi, le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Nord propose avec l'ADULLACT le libriciel i-Parapheur, parapheur électronique traitant la dématérialisation des arrêtés et délibérations, et l'archivage électronique sécurisé et adapté aux CDG.

Comment se les procurer ?

Une première étape de sensibilisation consiste à installer des logiciels libres sur un système d'exploitation Windows. On peut les installer individuellement en les



Poster de promotion pour la suite OpenOffice publié par l'association APRII (« Promouvoir et défendre le logiciel libre »).

choisissant sur le site officiel de la communauté ou sur un serveur de référence tel que Framasoft, ou bien avoir recours à une collection, moyen simple et efficace pour commencer lorsqu'on part de zéro.

Il existe de nombreuses collections de logiciels libres pour Windows.

La ville de Brest diffuse auprès de ses administrés une collection d'une vingtaine de logiciels libres, baptisée « Bureau-Libre Free-EOS »². Cette collection est basée sur le projet Free-EOS (dont la devise est « Vite, simple et bien ») et propose l'essentiel des logiciels libres grand public pour Microsoft Windows : OpenOffice, Mozilla, The Gimp, etc.

Une démarche plus aboutie nécessite une véritable stratégie de migration.

LiberAccès : un éco-système entre collectivités, éditeurs et communautés

Quatre communautés d'agglomérations – Châtelleraut, Poitiers, Rochefort, La Rochelle – et le Syndicat intercommunal de Charente-Maritime ont créé un Groupement d'intérêt économique (GIP) pour développer une administration électronique en logiciel libre. Ce groupement a pour objet le développement commun d'outils d'administration électronique, LiberAccès. Il s'agit d'un assemblage de briques libres ayant la double fonction de portail de services et de gestion de processus métiers. Il fonctionne déjà pour près de 5 000 utilisateurs.

3 Stratégie de migration

Le recours aux logiciels libres est, avant tout, un choix de stratégie et de gouvernance du système d'information et non un choix des techniciens. Il convient donc de :

- sensibiliser la direction générale, les élus, les directions métiers aux enjeux d'un tel modèle : économique, social, développement de l'innovation, indépendance technologique, etc. Ils sont nombreux et propres à chaque organisation ;
- élaborer un plan de gouvernance : cible, trajectoire pour y parvenir, freins et opportunités ;
- conduire le changement.



Duvert pour toute la mairie, l'environnement de collaboration et de messagerie Open-Xchange (www.open-xchange.fr/) a permis de mettre en place des agendas partagés et un webmail avec accès de l'extérieur, ainsi qu'une mutualisation de la gestion de projet ou de documents. www.ville-behren.fr

Définir la cible

En particulier, on ne part pas de zéro. Les systèmes d'information existants constituent généralement un véritable frein qu'il faut prendre en compte pour définir la cible.

Cette cible peut-être :

- ambitieuse et déterminée avec des pans entiers du système d'information en logiciels libres : un portail de services, le poste de travail, l'architecture technique « back office », pour les réseaux et la téléphonie par exemple ;
- pragmatique : du logiciel libre dans les domaines éprouvés (infrastructures techniques, serveurs Web, bureautique libre sur les postes en libre-service, suite navigateur et messagerie) dans un premier temps. Et une mise en concurrence systématique dans les cahiers des charges pour choisir le modèle convenant le mieux à la situation ;
- expérimentale : quelques utilitaires en expérimentation chez des utilisateurs clés (GED, graphisme, bureautique...).

L'importance de la conduite du changement

La trajectoire consiste alors à définir la migration progressive, les étapes successives pour atteindre cette cible et s'assurer que l'on dispose des ressources et des moyens nécessaires.

Quelle que soit l'envergure de la cible, la conduite du changement est primordiale pour garantir l'appropriation de ce modèle :

- il s'agit d'un changement complet de culture technique

Gendarmerie : un modèle de migration progressive, pragmatique et accompagnée d'une véritable gouvernance

En 2008, la gendarmerie commence la migration de ses 70 000 postes de travail répartis sur 4 300 sites sous Linux Ubuntu (une distribution du système d'exploitation Linux) au fil des renouvellements de matériel. Le choix du logiciel libre est une conséquence des choix stratégiques décidés dès 2002, en particulier l'indépendance vis-à-vis des éditeurs dont découle le recours à des protocoles ouverts et libres de droit pour le dialogue entre modules.

L'expérimentation a concerné 200 postes en 2004 et a conduit à la validation par la Direction générale. La migration devrait s'achever vers 2013. Un socle technique constitué de modules indépendants basés sur les standards ouverts a été mis en œuvre : traçabilité, annuaire, SSO, passerelles d'interconnexion, sécurité. Les applications métiers viennent s'adosser à ce socle technique et sont accessibles via le Web. Le poste de travail est neutre et banalisé, donc plus facile à administrer.

Les trois raisons qui ont dicté ce choix : interopérabilité, maîtrise interne du socle et sécurité, maîtrise des coûts.



aussi bien pour les services informatiques que pour les utilisateurs. La formation des techniciens est un préalable. Même s'ils n'interviennent pas dans le développement, ils doivent connaître les principes et les technologies pour piloter ces projets. L'impact est important sur l'évolution des métiers et des compétences dans les services informatiques ;

- les utilisateurs doivent être impliqués dès le début de la migration : sensibilisation, formation, communication sur les différentes étapes. On peut avoir recours à des prestataires spécialisés dans l'intégration de solutions libres et s'appuyer sur des utilisateurs pionniers.

Une question politique

L'usage des logiciels libres devrait se généraliser d'ici à 2020, à condition que les investisseurs et les gouvernements jouent le jeu. Cette évolution requiert d'une part un contexte légal stable et neutre pour imposer les

standards et éviter la prolifération des licences logicielles, et d'autre part le développement de la formation universitaire initiale et continue pour former les experts.

La transformation des systèmes d'information des collectivités et la maîtrise de leur capital immatériel relèvent, plus que jamais, des politiques

Cependant, des menaces se profilent dont on ne mesure pas complètement la portée. Le logiciel à la carte (SaaS : Software as a service) et l'informatique sur le nuage (le « cloud computing ») présentent l'avantage de dégager des contraintes d'administration. Ils sont intéressants pour la gestion des informations non structurées : messagerie, travail collaboratif. Cependant, le risque est que, en camouflant le logiciel derrière une interface Web, ces infrastructures limitent la capacité à accéder au code source. La restriction du modèle à un assemblage de services pourrait étouffer l'innovation. Un autre risque lié est le retour de l'ère des grands monopoles où les acteurs se nomment Google, Amazon, IBM... auxquels seraient confiées les données. Dans ce contexte d'évolution des modèles d'édition, la transformation des systèmes d'information des collectivités et la maîtrise de leur capital immatériel – les données – relèvent, plus que jamais, des politiques. ■

1. www.framasoft.net

2. <http://sourceforge.net/projects/free-eos>

Pour en savoir plus

- *Manager un système d'information : guide pratique du DSI*, par Claudine Chassagne. Un ouvrage de la collection Dossiers d'experts des éditions Territorial. Sommaire, commande ou téléchargement sur <http://librairie.territorial.fr>, rubrique « Dossiers d'experts ».
- *Économie du logiciel libre*, François Elle, Ed. Eyrolles, 2008.
- *Livre blanc sur les modèles économiques du logiciel libre*, Association APRIL (2007), www.april.org/articles/livres-blancs/modeles-economiques-logiciel-libre
- *Guide pratique d'usage des logiciels libres dans les administrations* (2007), <http://www.adullact.org/IMG/pdf/GuideLAdministrations-V1.2.0.pdf>



Sophie Rousseau / Mairie de Paris

Présentation générale



Elaboration et Passation des Marchés



Arnaud TERRIER / Mairie de Paris

SOMMAIRE

Le projet à la Ville de Paris

Présentation d'*epm*

Typologie des acteurs

Un logiciel open source

epm s'intègre dans un projet de modernisation globale des systèmes d'information de la collectivité parisienne

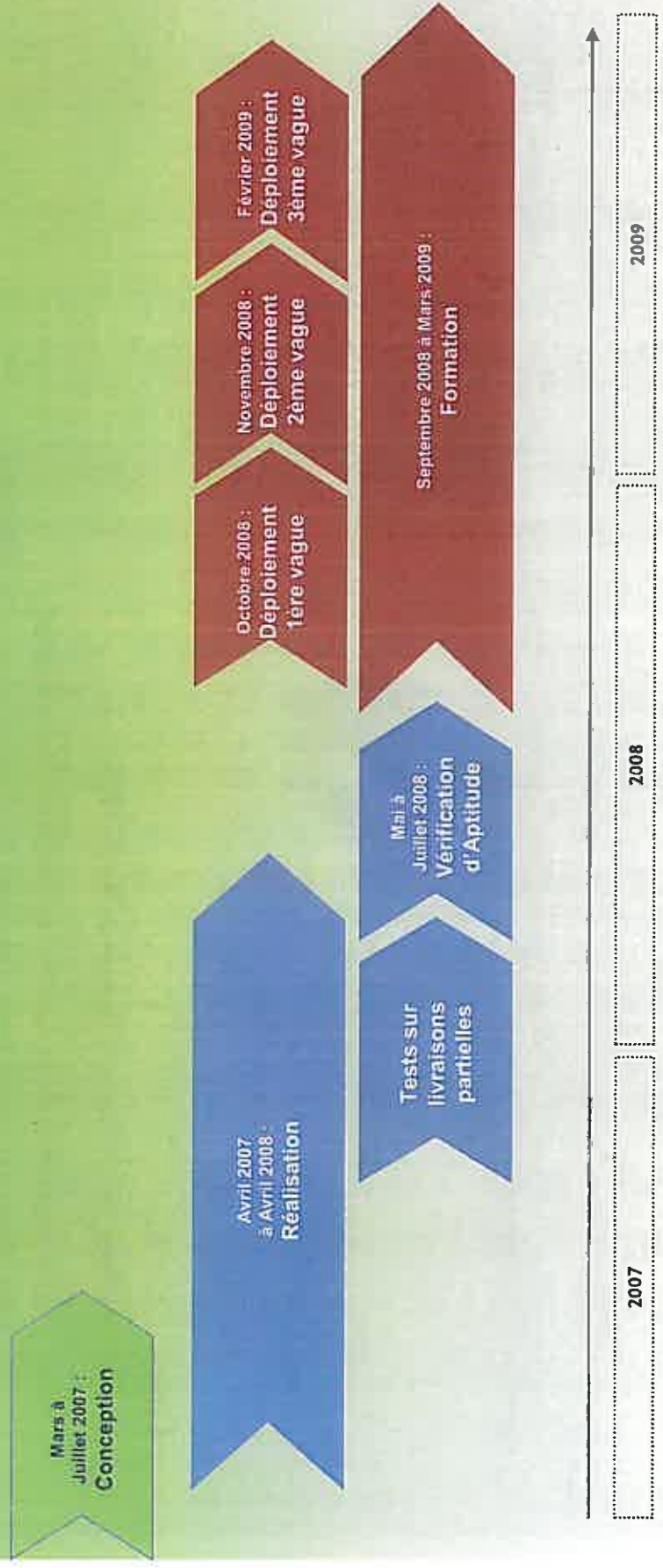
epm s'intègre dans un vaste programme de modernisation des systèmes d'information finances, achats et marchés de Paris :



Sequana comprend en outre :

- ✓ Alizé, système d'exécution financière
- ✓ GO, système de suivi des opérations de travaux
- ✓ Décisionnel, système d'information et d'aide à la décision
- ✓ SI ACHAT, système d'information de gestion des achats et des approvisionnements de la collectivité ainsi que leur suivi
- ✓ ...

Calendrier du projet



Le Déploiement

- ✓ Organisation de la fonction support dans chaque direction
- ✓ Assistance des responsables du déploiement pour la définition des scénarios de démarrage, la mise en place des paramétrages dans chaque direction
 - 1er octobre : déploiement auprès des référents *epm* pour paramétrage initial
 - 23 octobre : tests grandeur nature par DSTI
 - 3 novembre : tout fonctionne
 - déploiement auprès des utilisateurs finaux de DALIAT, DEVE, DPE, DSTI
 - 15 novembre 2008 : déploiement DPA, DVD
 - 1er février 2009 : déploiement dans les autres directions
- ✓ **Du fait même du nombre d'acteurs concernés (environ 770 utilisateurs et 200 consultants), toutes les directions sont fortement impliquées dans le projet epm :**
 - 160 personnes ont participé à de nombreux groupes de travail et ateliers pour sa conception, (ce qui a favorisé l'harmonisation des pratiques)
 - + de 50 personnes ont été mobilisées pour les tests afin de s'assurer de la bonne prise en compte des besoins de tous
 - 59 formateurs internes assurent la formation des utilisateurs

SOMMAIRE

Le projet à la Ville de Paris

Présentation d'epm

Typologie des acteurs

Un logiciel open source

Le périmètre fonctionnel

Toutes les procédures de marchés et de DSP

✓ *epm* permet l'élaboration et la passation des :

- ✓ 1200 marchés formalisés
- ✓ 4 000 marchés passés en procédure adaptée
- ✓ 30 contrats de DSP

Lancés par la Ville aujourd'hui par an

✓ Il intègre tous les types de procédure :

- ✓ Marché à procédure adaptée à partir de 4 000 €
- ✓ Appel d'offres
- ✓ Marché négocié
- ✓ Concours
- ✓ Dialogue compétitif
- ✓ Accord-cadre
- ✓ Délégation de service public
- ✓ Ainsi que la passation des avenants

✓ de la définition de la consultation à l'attribution du marché

Présentation générale d'epm

- ✓ L'application *epm* (*Elaboration et Passation des Marchés publics*) est destinée à la gestion de l'élaboration et la passation des marchés publics et des Délégations de Service Public (DSP) de la Ville de Paris.
- ✓ Elle est constituée de 6 modules :
 - ✓ Gestion des Procédures :
 - ✓ Création d'une consultation, planification, publicité, consultation des entreprises, dématérialisation, dépouillement et analyse des plis, etc.
 - ✓ Rédaction des Pièces :
 - ✓ Gestion de clauses, gestion de modèles adaptés aux marchés de la Ville de Paris, etc.
 - ✓ Gestion des Commissions :
 - ✓ Calendrier des instances (dont CIM et CAO), élaboration des Ordres du jour, gestion des convocations, tenue des sessions, etc.
 - ✓ Base de Connaissances :
 - ✓ Base documentaire regroupant des modèles, des formulaires et des documentations de références (fiche pratiques, textes juridiques, etc.)
 - ✓ Statistiques :
 - ✓ Exécution des requêtes standard de suivi des consultations.
 - ✓ Administration :
 - ✓ Administration de l'application (profils, utilisateurs, etc.).

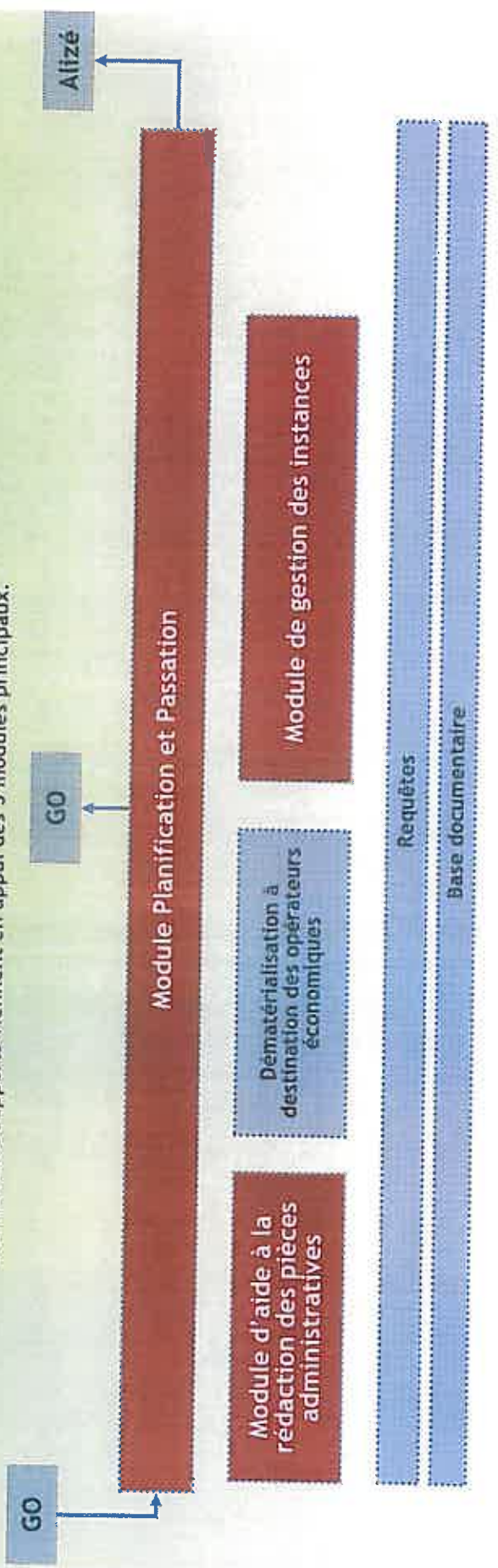
epm gère de la définition de la consultation à l'attribution du marché

Légende :

- Processus
- Modules principaux
- Modules supports



Les modules sont des blocs fonctionnels liés entre eux et qui permettent de réaliser un ensemble cohérent d'activités.
 Ils s'articulent autour d'un " formulaire amont " comprenant les caractéristiques principales d'une consultation qui conditionne leur fonctionnement harmonieux.
 Des modules supports viennent en appui des 3 modules principaux.

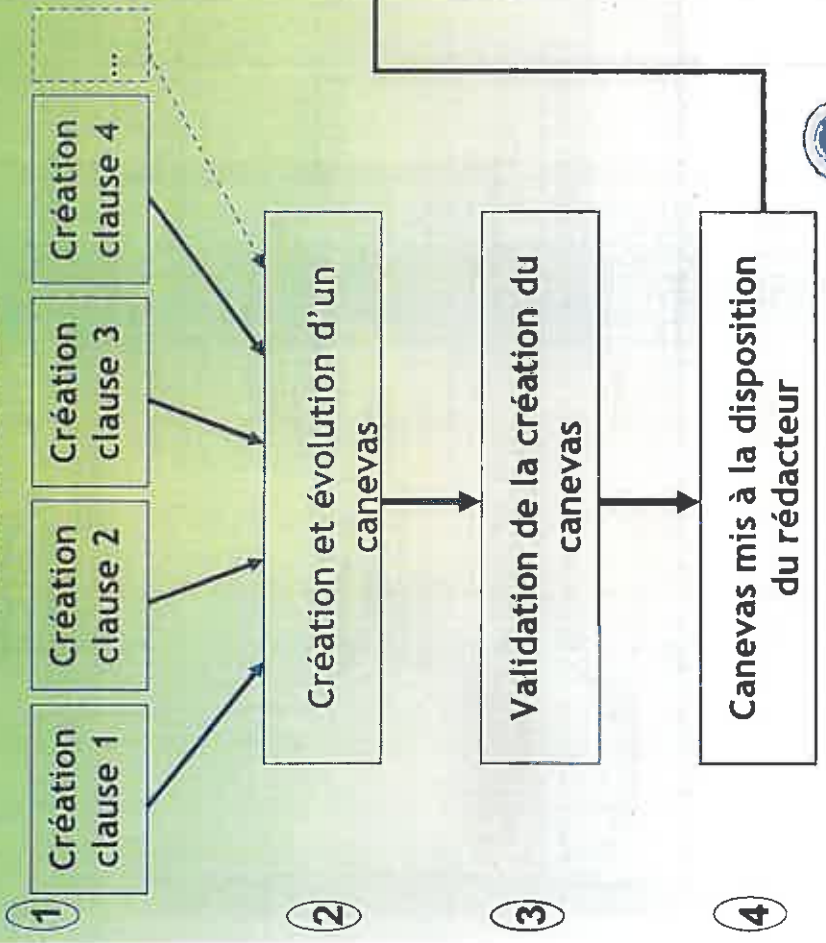


Module : Gestion et suivi de la procédure (planification et passation)

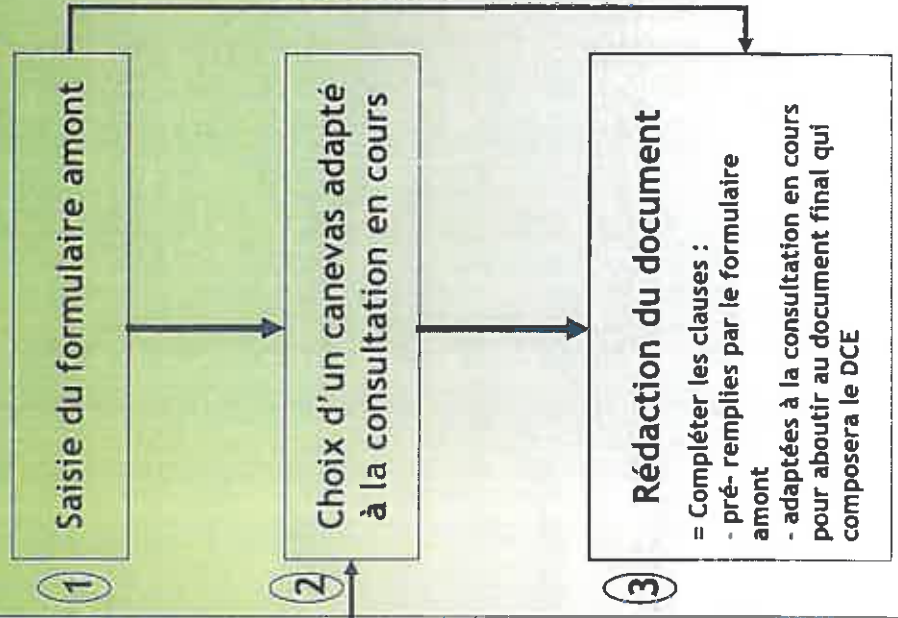
- ✓ **Objectifs de ce Module :**
 - ✓ Procédures sécurisées, notamment par une mise en cohérence des documents
 - ✓ Renforcement de l'efficacité en vue de la rationalisation et l'harmonisation des pratiques
- ✓ Toutes les étapes du cycle de vie d'une consultation - de sa définition initiale jusqu'à la notification du marché - sont supportées par ce module
- ✓ Le processus de passation d'un marché est découpé en cinq étapes majeures qui structurent le module Gestion des procédures :
 - ✓ Définition : saisie du formulaire amont, calendrier initial, élaboration du DCE et choix des supports de publicité
 - ✓ Publicité : lancement de la consultation
 - ✓ Consultation : registre des retraits, registre des dépôts et questions / réponses
 - ✓ Dépouillement : analyse des candidatures et des offres
 - ✓ Attribution : avis d'attribution
 - ✓ Élaboration de la fiche de recensement

L'aide à la rédaction est gérée en interne par un administrateur fonctionnel de contenu éditorial

L'ADMINISTRATEUR « FONCTIONNEL »



LE REDACTEUR



Les données saisies dans le formulaire amont se répercutent automatiquement dans le document



Liste des canevas disponibles à ce jour dans le module d'aide à la rédaction

- | | |
|---|------------------------------------|
| ✓CCAP services courants | ✓AE services courants |
| ✓CCAP fournitures | ✓AE fournitures |
| ✓CCAP prestations intellectuelles | ✓AE prestations intellectuelles |
| ✓CCAP MOE bâtiment | ✓AE MOE |
| ✓CCAP travaux bâtiment | ✓AE travaux |
| ✓CCAP MOE infrastructures | ✓AE SSI - SPS - Contrôle technique |
| ✓CCAP travaux infrastructures | |
| ✓CCAP contrôle technique | |
| ✓CCAP SSI | |
| ✓CCAP SPS (1ère, 2ème et 3ème catégorie) | |
| ✓CCAP valent AE (pour les MAPA et petit MAPA) | |
| ✓RC AOO | ✓RC offre dialogue compétitif |
| ✓RC candidature (AOR, MN, DC) | ✓RC MAPA et Article 30 |
| ✓RC offre AOR | ✓RC MAPA restreint - candidature |
| ✓RC offre MN | ✓RC MAPA restreint - offre |
| | ✓RC petit MAPA |

Module : Gestion des commissions

- ✓ Objectif de ce Module : Couvrir tous les types d'instances : CAO, Jury, Commission Sapin, CIM etc.

- ✓ Le module Gestion des Instances comprend les fonctionnalités suivantes :
 - ✓ Définition des membres permanents des commissions
 - ✓ Création des réunions et calendrier des réunions
 - ✓ Définition des ordres du jour des réunions : validation et inscription des dossiers en commissions
 - ✓ Gestion des envois de dossiers
 - ✓ Préparation des délibérations avals DAJ

Module : Base Documentaire

- ✓ Objectif : rassembler toutes les informations utiles pour la création et le suivi d'une Consultation (Marché Public ou DSP).

- ✓ La base regroupe :
 - ✓ Les textes officiels,
 - ✓ Des fiches pratiques,
 - ✓ La jurisprudence
 - ✓ des modèles et formulaires
 - ✓ Etc.

- ✓ Tout utilisateur a accès à cette base et peut rechercher des documents dans les répertoires ou grâce au moteur de recherche par mots-clés.

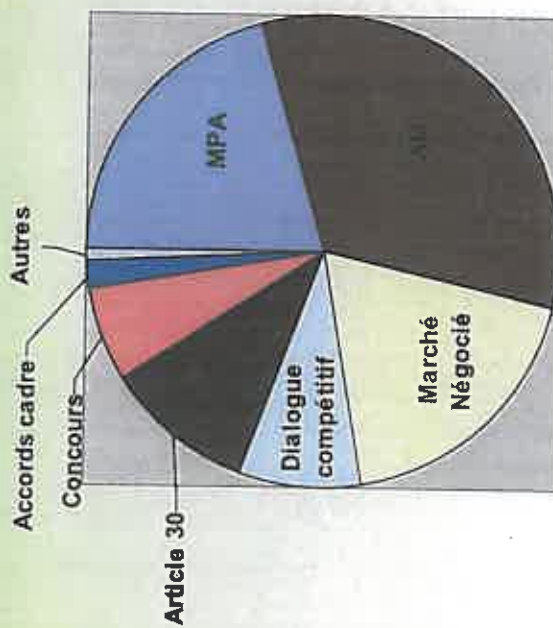
Module : Statistiques

- ✓ Objectif : restituer des statistiques sur l'activité marché.
- ✓ 31 requêtes sont disponibles.
- ✓ Exemples :
 - ✓ Répartition du nombre de consultations lancées par type de procédure
 - ✓ Analyse des supports de publicité utilisés
 - ✓ Analyse du nombre de réponses reçues par consultation
 - ✓ Durée d'analyse des offres
 - ✓ Suivi de la durée de passation des marchés
 - ✓ Analyse de l'activité d'un fournisseur aux marchés de la Ville sur une période donnée
 - ✓ Tableau d'ouverture des plis par séance
- ✓ Toutes les requêtes sont exportables sous Excel

Résultats de la requête

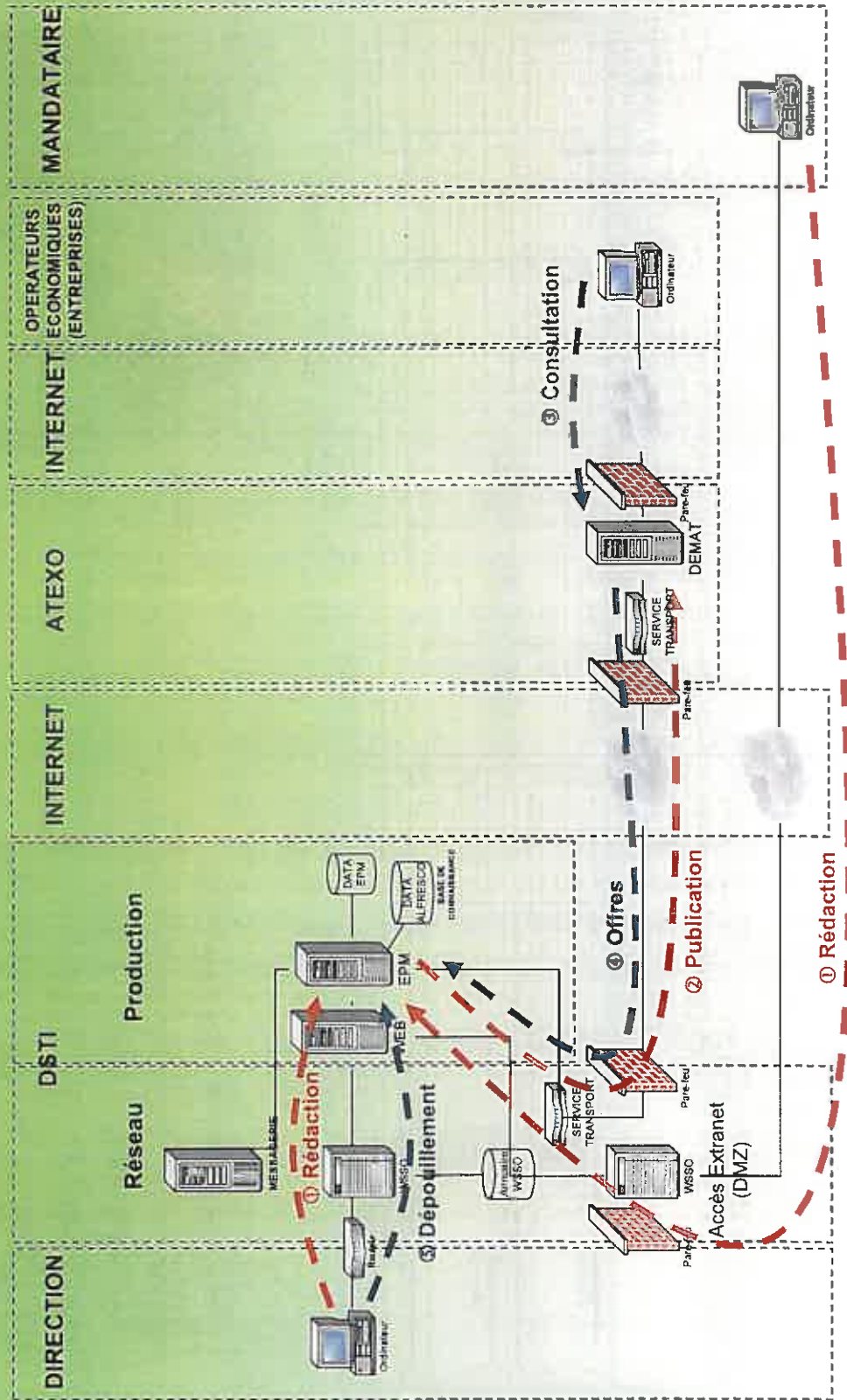
	Marchés							
	MPA	AD	Marché négocié	Dialogue Compétitif	Art 30	Concours	Avenants	Marchés subséquents
Direction 1								
service 1								
service 2								
service 3								
Sous total Direction								
Direction 2								
service 1								
service 2								
service 3								
Sous total Direction								
TOTAL								

Nombre de procédures lancées



L'exécution de la requête génère un fichier XLS qui contient le tableau des résultats et une restitution graphique, le cas échéant

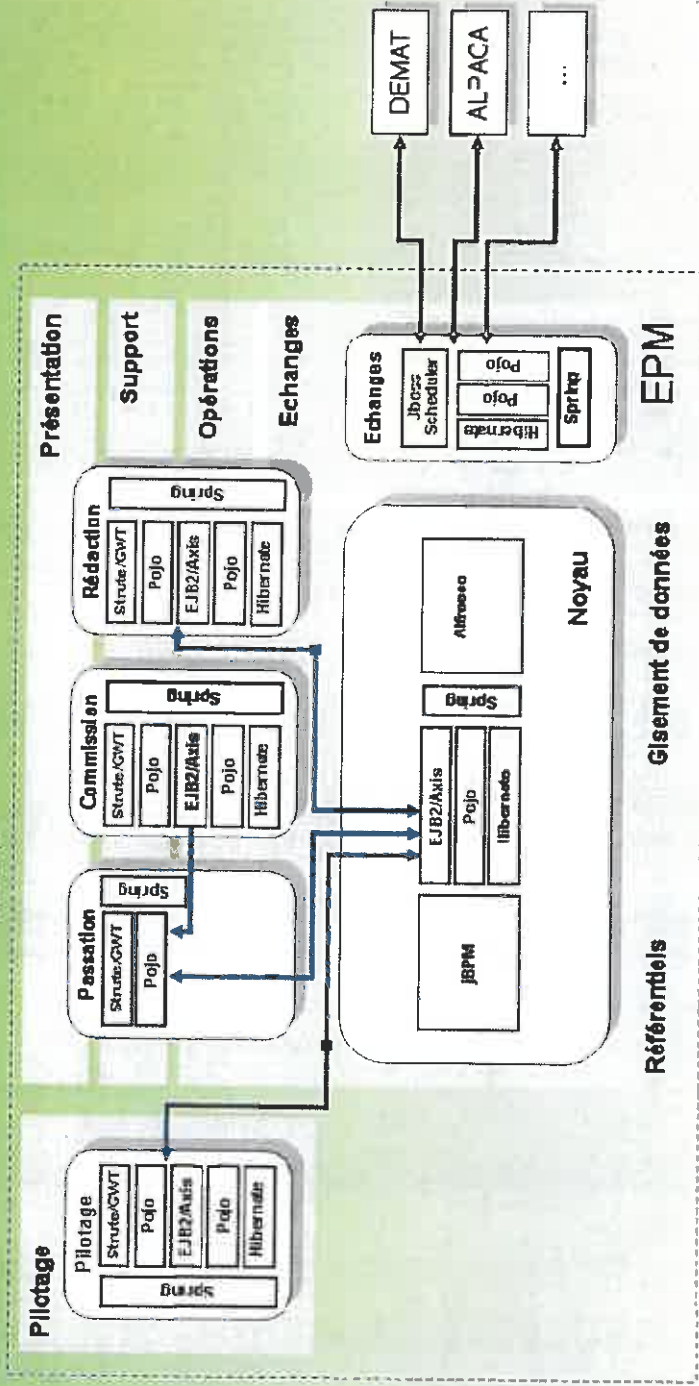
Architecture technico-fonctionnelle



Une architecture logicielle conçue à l'aide de technologies exclusivement web



Illustration



SOMMAIRE

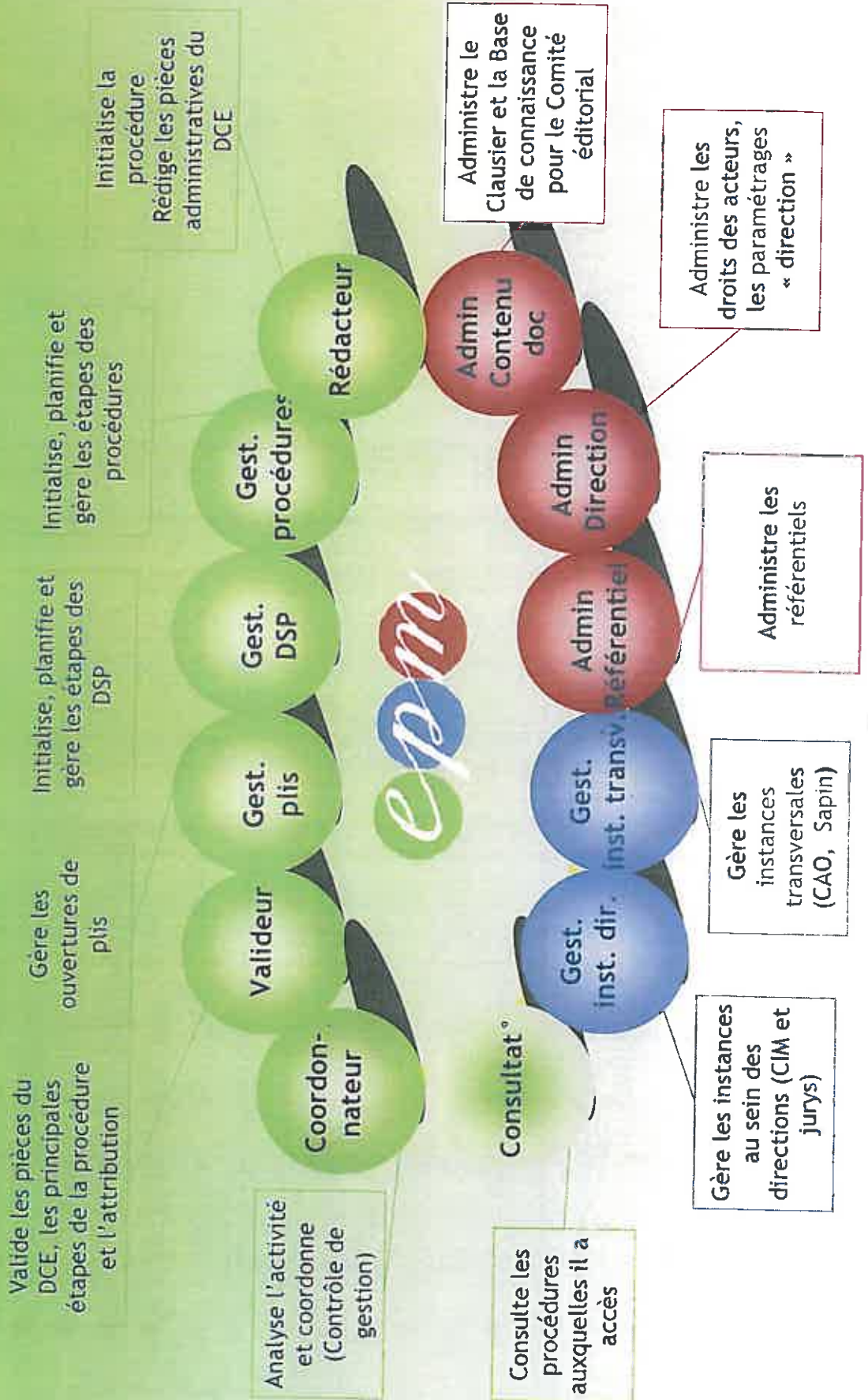
Le projet à la Ville de Paris

Présentation d'epm

Typologie des acteurs

Un logiciel open source

Les profils



Exemple : les fonctions du Rédacteur administratif

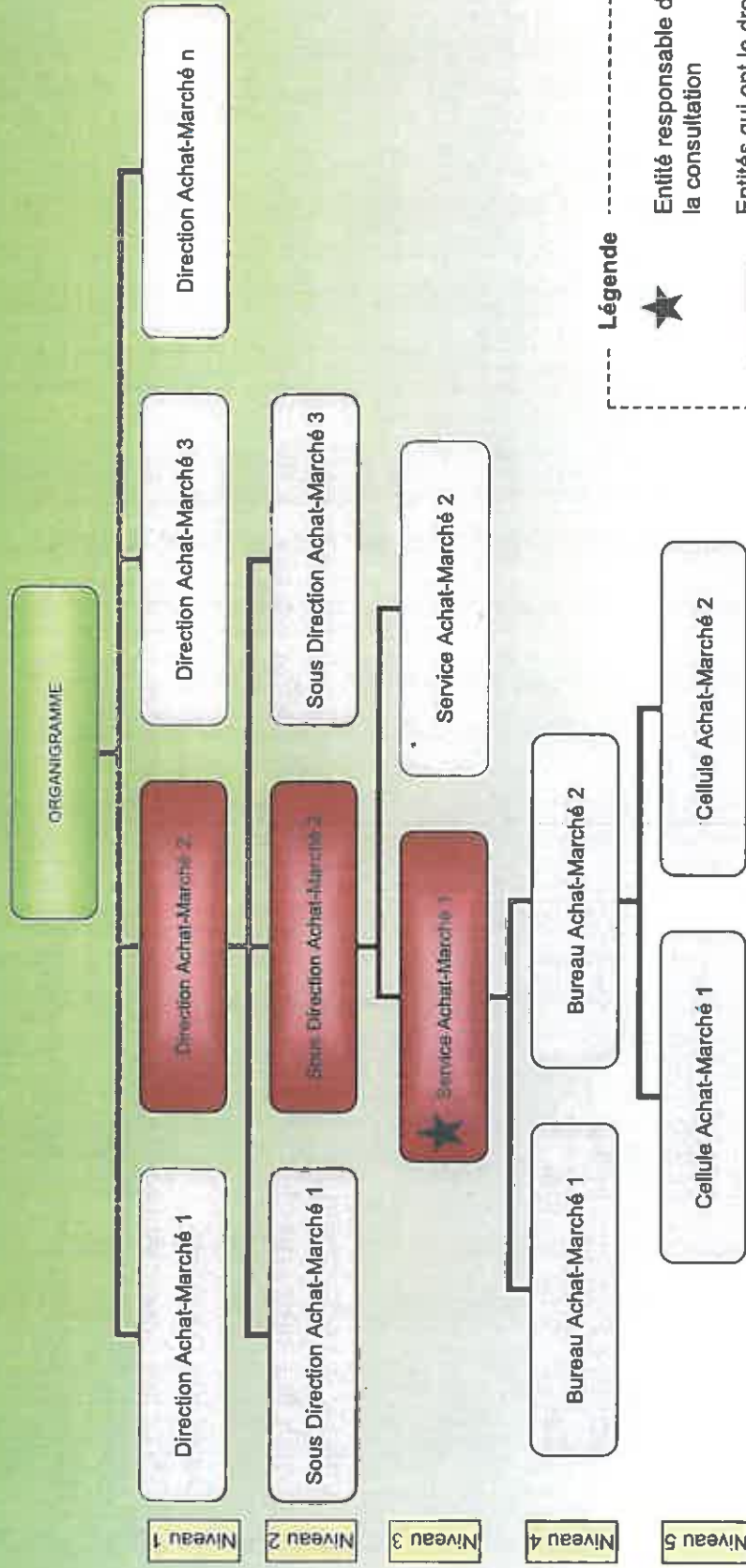
- ◆ Créer une consultation
- ◆ Elaborer les documents (CCAP, AE, RC...)
- ◆ Consolider les pièces administratives
- ◆ Consolider les pièces techniques
- ◆ Choisir les supports de publicité
- ◆ Préparer l'AAPC
- ◆ Ajuster la consultation
- ◆ Choisir les supports de publication de l'avis rectificatif
- ◆ Préparer l'avis rectificatif
- ◆ Suivi des envois de publicité
- ◆ Suivre et saisir les échanges
- ◆ Gérer les courriers
- ◆ Gérer les documents pré-remplis
- ◆ Accéder à la vision détaillée des consultations
- ◆ Faire suite à une consultation
- ◆ Dupliquer une consultation

Exemple : les fonctions du Gestionnaire de procédure

- ◆ Accéder à la vision détaillée des consultations
- ◆ Définir le calendrier initial de la procédure
- ◆ Actualiser le calendrier réel de la procédure
- ◆ Saisir les éléments des candidatures, ouvrir les candidatures : déchiffrer les plis
- ◆ Gérer les compléments de candidatures
- ◆ Recommander des candidatures
- ◆ Gérer les candidatures écartées
- ◆ Valider la recommandation des candidatures (instances transversales)
- ◆ Saisir les éléments des offres, ouvrir les offres : déchiffrer les plis
- ◆ Classer des offres
- ◆ Gérer les courriers
- ◆ Gérer les documents pré-remplis (rapport d'analyse des offres,...)
- ◆ Suivre et saisir les échanges
- ◆ Pré-inscrire des consultations à une Instance
- ◆ Saisir les éléments après attribution
- ◆ Choisir les supports de publication de l'avis d'attribution
- ◆ Préparer l'avis d'attribution
- ◆ Gérer les délibérations Direction
- ◆ Dissocier un lot
- ◆ Déclarer sans suite, Déclarer infructueux
- ◆ Déclarer clos

Le périmètre d'intervention

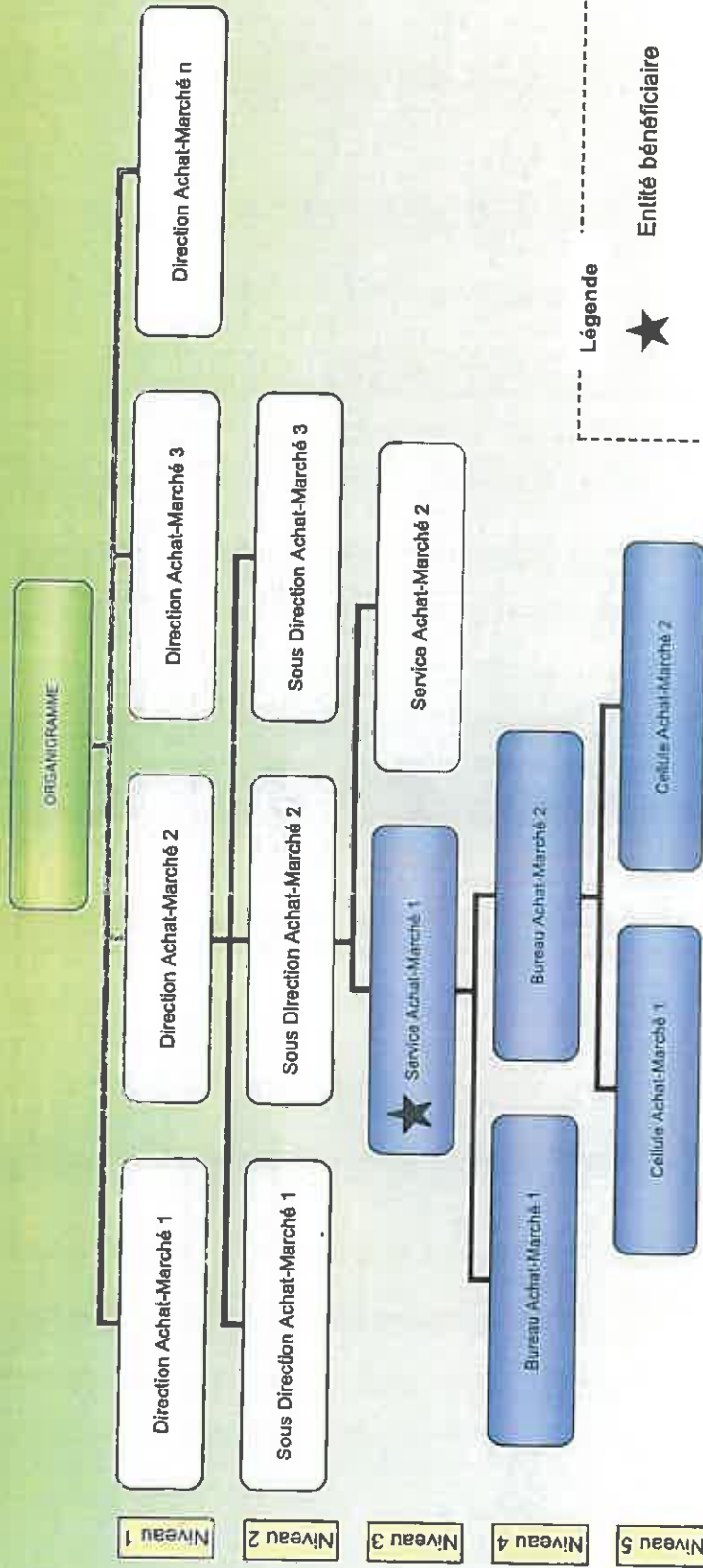
- Désignation d'une Direction / Service(s) responsable de la consultation :
 - « Je peux alors intervenir sur les consultations dont je suis désigné responsable. Les directions et services au-dessus de moi peuvent également intervenir sur mes consultations. »



36

Le périmètre de vision

- Désignation d'une Direction / Service(s) bénéficiaire
- Je peux alors visualiser les fiches synthétiques des consultations dont je suis désigné bénéficiaire. Les directions et services en-dessous de moi peuvent également consulter les fiches synthétiques de ces consultations.



Légende



Entité bénéficiaire



Entités qui ont un accès en vision à la consultation (accès à la fiche synthétique)

SOMMAIRE

Le projet à la Ville de Paris

Présentation d'epm

Typologie des acteurs

Un logiciel open source

Les composants techniques pour epm

- ✓ Les composants technologiques retenus pour epm sont des logiciels libres de référence:
 - ✓ Serveur web : Apache
 - ✓ Serveur d'application J2EE : Jboss Application Server
 - ✓ Gestionnaire de workflow : jBPM
 - ✓ Moteur de règles métier : Jboss Rules
 - ✓ Générateur de document au format Office et PDF : Office, OpenOffice
 - ✓ Gestion électronique de documents : Lutèce
 - ✓ Base de données relationnelle : PostgreSQL
 - ✓ Frameworks J2EE Open Source : Google Web Toolkit, Spring, Struts, Tiles, Hibernate

A la recherche d'une maintenance efficace... Et donc partagée !

- ✓ **En interne :**
 - ✓ Le comité des référents :
 - ✓ Le référent assure le relai auprès de l'équipe epm de la DAJ
 - ✓ Le comité des référents se tient régulièrement pour faire un point d'avancement
 - ✓ Le comité éditorial :
 - ✓ Est composé de représentants des directions
 - ✓ Assure la maintenance du contenu éditorial : Clausiers, base de connaissances...
- ✓ **En externe, l'animation d'un réseau d'administrations utilisatrices d'epm grâce à :**
 - ✓ La mise en place et l'animation d'un site internet dédié à epm
 - ✓ Présentation des codes sources (versions successives)
 - ✓ Documentation technique
 - ✓ La mise en place d'un Club utilisateurs
 - ✓ Partage d'expérience entre collectivités et administrations sur la solution EPM
 - ✓ Gestion des demandes d'évolution, mutualisation des développements
 - ✓ La mise en place d'un Espace de démonstration
 - ✓ Présentation des principales fonctionnalités et caractéristiques de la solution

<http://epm.paris.fr>



DOCUMENT n° 4

41

Accueil > [Espace entreprises](#) > Salle des marchés publics



Salle des marchés publics

Ce service permet d'accéder par un point d'entrée unique à l'ensemble des avis de marchés publics des entités publiques de Bourgogne.

Accès au service:

En créant la première plate-forme régionale dématérialisée des marchés publics, e-bourgogne a montré le chemin de substantielles économies et de professionnalisation de l'achat public. Elle est devenue au fil des ans la plate-forme de référence française, plébiscitée par les branches et organisations professionnelles. Elle est aujourd'hui reconnue à l'échelon européen comme l'une des plus performantes plate-forme de e-tendering (gestion dématérialisée des appels d'offres).



Elle est devenue au fil des ans la plate-forme de référence française, plébiscitée par les branches et organisations professionnelles. Elle est aujourd'hui reconnue à l'échelon européen comme l'une des plus performantes plate-forme de e-tendering (gestion dématérialisée des appels d'offres).

En permettant à l'entrepreneur d'accéder par un point d'entrée unique à l'ensemble de la commande régionale, e-bourgogne agit comme un facilitateur.

En s'inscrivant gratuitement, l'entreprise dispose des fonctionnalités suivantes :

- ▶ Alerte mail quotidienne relative aux publications des avis de marchés,
- ▶ Retrait des dossiers de consultation avec, à la demande, envoi des plans au format papier
- ▶ Demande de compléments d'information sur les dossiers de consultation,
- ▶ Soumission en ligne aux marchés,
- ▶ Saisie automatisée des données entreprises (base de données entreprise).

Intérêt pour les bénéficiaires

La salle des marchés est en conformité avec les obligations du code des marchés publics. Elle améliore les conditions de mise en concurrence, en accroissant la visibilité des avis de marchés. Elle facilite le traitement des tâches administratives et accélère les procédures d'achat.

Indicateurs clés de l'activité

- ▶ 1000 entités publiques utilisent le service
- ▶ 500 avis en moyenne sont en ligne
- ▶ 17 000 opérateurs économiques sont inscrits sur le site
- ▶ 30 000 marchés publiés depuis 2005
- ▶ 315 000 dossiers de consultation téléchargés

3 à 4 millions d'euros d'économies réalisées en mutualisant le développement et l'exploitation de la plate-forme

Perspectives

Suite au passage à la version 3, la salle des marchés s'est enrichie de nouvelles fonctionnalités. Cette nouvelle version a bénéficié d'une nouvelle étape de mutualisation est programmée avec le partage d'une plate-forme unique entre les instances interministérielles de l'État, e-mégalis (Région Bretagne) et e-bourgogne (Région Bourgogne).

Passation des marchés

- ▶ Renforcement de l'espace sécurisé mis à la disposition des candidats pour faciliter le dépôt de l'ensemble des pièces exigibles (certificats, références...) et permettre de supprimer l'envoi de la première enveloppe ;

- ▶ Dématérialisation des commissions de marchés (et en particulier des procès verbaux), puis de l'ensemble des opérations de passation des marchés : courriers de notification aux titulaires, totalité des échanges avec l'État (envoi des actes d'engagement et pièces justificatives au service du contrôle de légalité puis au payeur).

42

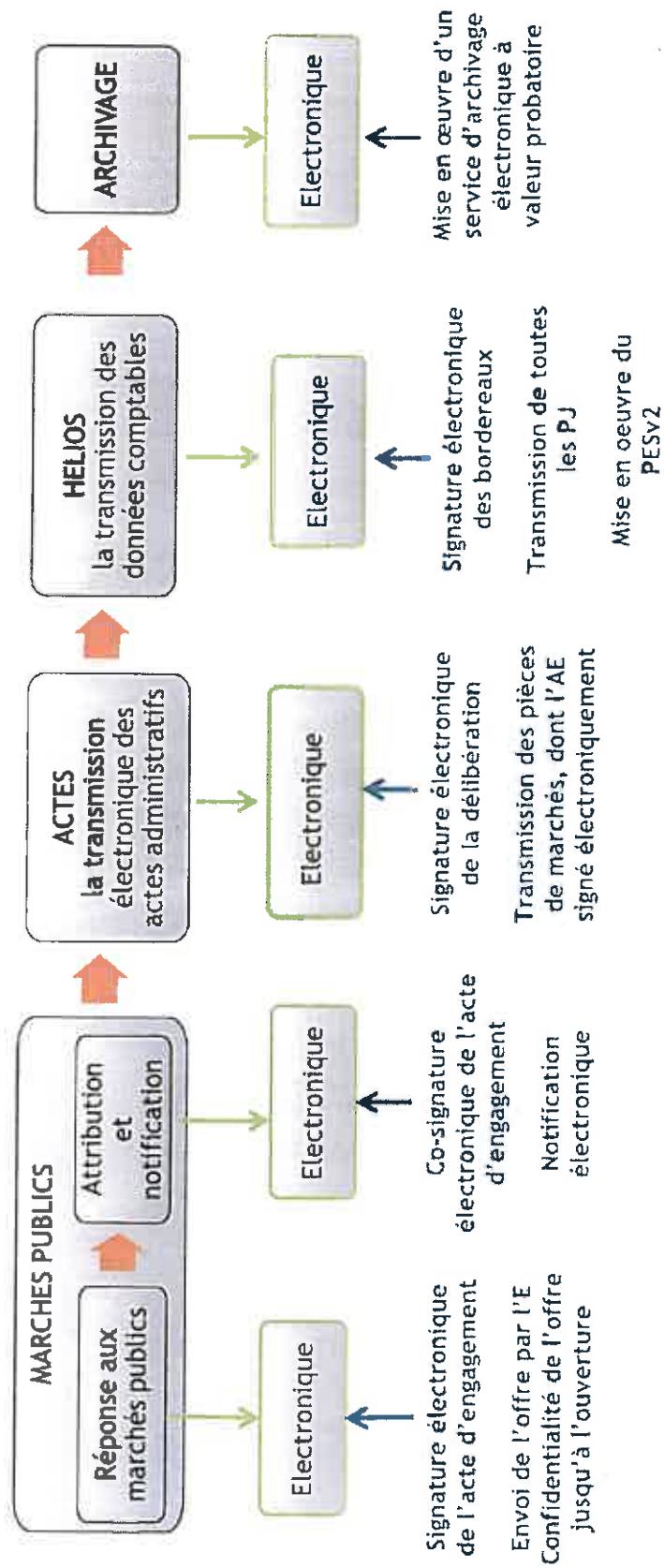
Exécution des marchés

- ▶ Dématérialisation des bons de commande, des ordres de services et des factures des fournisseurs,
- ▶ Mise en ligne de catalogues,
- ▶ Recours possible aux enchères électroniques.
- ▶ Stockage et archivage
- ▶ Dématérialisation progressive de toutes les pièces de marchés publics et versement dans un service d'archivage électronique légal.

3 - Présentation d'un scénario idéal de dématérialisation de bout en bout - Processus cible



1. La dématérialisation de toutes les étapes



ÉPREUVE N° 14